



Monsieur Vincent Soetemont
Directeur général des ressources humaines,
Ministère de l'éducation nationale

Monsieur Jean-François Pierre
Sous-directeur en charge du recrutement,
Ministère de l'éducation nationale

Monsieur Johan Yebbou
Doyen du groupe de mathématiques
à l'inspection générale, Ministère de l'éducation nationale

Monsieur le Directeur général,
Monsieur le Sous-directeur,
Monsieur le Doyen,

Nous nous permettons de vous solliciter pour un maintien (au moins partiel) des épreuves orales de l'agrégation de mathématiques pour le concours spécial pour les docteurs, malgré la situation sanitaire actuelle.

L'épidémie de covid-19 a fortement bousculé l'organisation des concours de recrutement d'enseignants. Pour les concours externes dont les épreuves écrites n'avaient pas eu lieu avant le confinement, les épreuves écrites sont maintenues mais repoussées dans le temps, et les épreuves orales annulées. C'est le cas de l'agrégation de mathématiques et en particulier du concours spécial pour les docteurs.

Ce concours spécial en mathématiques pour les docteurs possède deux particularités. Tout d'abord, de toutes les agrégations ayant une voie spéciale pour les docteurs, seule celle de mathématiques se verrait ainsi privée d'oraux, car les écrits des autres disciplines concernées ont eu lieu avant le confinement. Ensuite, ce concours ne comporte en temps normal qu'un seul écrit puis des épreuves orales. A cause de la pandémie, ce concours se résume donc à un seul écrit, ce qui nous semble nettement insuffisant pour juger de la qualité des futurs professeurs.

L'agrégation externe spéciale permet de recruter des enseignants ayant un profil intéressant et qui sont prêts à enseigner dès la rentrée.

Alors que les candidats du concours classique demandent parfois des reports de stage qui retardent leur prise de fonction dans l'éducation nationale, les candidats au concours spécial sont engagés dans une démarche de reconversion professionnelle dont le but est précisément de se retrouver devant les élèves.

Ces candidat.e.s aux parcours personnels variés sont issus de différentes disciplines (physique, mécanique, automatique, informatique et bien sûr mathématiques) et possèdent déjà une expérience professionnelle : elles ou ils sont docteurs et souvent également titulaires d'un diplôme d'ingénieur. Par rapport aux agrégés au parcours plus classique, ils apportent dans les classes un éclairage et une approche originaux sur les mathématiques, qui peut intéresser d'avantage certains élèves, et leurs collègues professeurs. De plus, ils peuvent faire partager leur expérience de métiers utilisant des mathématiques.

Il faut s'assurer de leur maîtrise générale de la discipline, qu'ils sauront s'adapter à leur classe, et qu'ils ont réfléchi à la réalité du métier.

C'est précisément le rôle du concours et de toutes les épreuves (1 écrit et 3 oraux) de mesurer leur aptitude à enseigner. Si l'écrit permet d'éliminer les candidats les plus fragiles sur le plan disciplinaire, cette seule épreuve ne permet pas de déterminer celles et ceux qui deviendront de bons enseignants. L'oral joue donc un rôle particulier, leur permettant d'apporter une perspective didactique à leur dossier de recherche : le fait même de préparer ce dossier conduit les candidats à une réflexion nécessaire pour réussir leur reconversion comme enseignant. Elle permet aussi de savoir s'ils ont conscience du niveau d'enseignement en lycée ou en licence.

Le concours doit permettre d'examiner finement les candidats

Une seule épreuve écrite n'est pas suffisante pour jauger correctement les candidat.e.s appelés à enseigner deux mois après le concours. Malgré les circonstances actuelles exceptionnelles, il ne faut pas brader la sélection et afin d'éviter les erreurs de recrutement, il est indispensable de pouvoir confronter les candidat.e.s à une seconde épreuve. L'oral convient particulièrement bien à ce concours spécial dont le déroulement n'est pas classique. Ajoutons que dans le contexte de pénurie d'enseignants en mathématiques, ne pas recruter les bons candidat.e.s est un luxe qu'on ne peut pas se permettre.

Maintenir, au moins partiellement, les épreuves orales du concours spécial permettrait de limiter ces erreurs à peu de frais. Les candidats admissibles sont peu nombreux (34 au concours 2019, 37 au concours 2018, 30 en 2017) et il est tout à fait envisageable d'organiser les épreuves en visio-conférence dans des conditions sanitaires irréprochables, et des conditions d'équité pour les candidat.e.s.

Nous vous demandons donc de permettre, étant donnée l'organisation particulière de ce concours spécial pour les docteurs (une seule épreuve écrite, une trentaine de candidat.e.s à l'oral), et malgré la situation sanitaire, de permettre au jury de l'agrégation de mathématiques d'organiser un oral, afin de garantir un recrutement de qualité pour les futurs professeurs de mathématiques.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, Monsieur le Sous-directeur, Monsieur le Doyen, l'expression de nos respectueuses salutations.



Stéphane Seuret

Président de la SMF



Thierry Horsin

Président de la SMAI



Jean-Michel Marin

Président de la SFdS